ged 2026-01015.

OK

Province de **Hainaut**
Arrondissement de **Tournai**
Commune de **7750 Mont de l'Enclus**

Mont de l'Enclus, le 12 mars 2026

Gouvernement wallon
A l'attention de Mr.DESQUESNES F., Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux

Rue d'Harscamp n°22
5000 NAMUR

BC

Reçu le
17 MARS 2026

Tél. 069/768263 – 069/769169
Fax. 069/769782

Site internet : http://www.montdelenclus.be
E mail général : info@montdelenclus.be
E mail secrétariat général : delaunoy.ch@montdelenclus.be

Reçu le
17 MARS 2026

OBJET : *Gouvernement wallon – Institution provinciale – Note d'orientation*

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre, en annexe, un exemplaire de la délibération prise par le Conseil communal en date du 03 mars 2026 concernant les missions supracommunales que la commune de Mont de l'Enclus souhaite voir conserver ou développer au niveau du territoire provincial.

Vous en souhaitant bonne réception, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale, f.f.
DELAUNOY Ch.

MONT DE L'ENCLUS - Administration Communale

Le Bourgmestre,
BOURDEAUD'HUY JP.

Province de **HAINAUT**

Arrondissement de **TOURNAI**

Commune de **MONT-DE-L'ENCLUS**

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU : 3 mars 2026

PRESENTS :
J-P. BOURDEAUD'HUY, Bourgmestre - Président;
Ch. VERSCHUERE, D. DETEMMERMAN, M-F BOUDRY, Échevins;
V. GUEMJOM, ~~V. WEYTSMAN~~, J. DEBRABANDERE, M-R MAES, M. VANHONACKER, ~~S. MORJEAN~~, Ph. PHALEMPIN, F. HERNOULD, E. DE FRENE, Conseillers;
Ph. D'HONDT, Président du CPAS - siégeant avec voix consultative;
N. DE PAOLI, Directrice générale f.f.- Secrétaire

OBJET : Gouvernement wallon - Institution provinciale : Note d'orientation : Décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation;
Vu le courrier reçu en date du 18/12/2025 émanant du Gouvernement wallon nous informant de l'adoption de sa note d'orientation relative à l'avenir de l'institution provinciale ;
Attendu que cette note d'orientation fait suite à la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029, laquelle fixe l'ambition du Gouvernement concernant l'évolution de l'institution provinciale ;
Attendu qu'il est demandé à chaque Province de proposer au Gouvernement wallon une analyse des compétences provinciales;
Attendu que cette analyse sera réalisée dans un objectif de supracommunalité, celle-ci étant entendue selon la définition suivante : "L'ensemble des missions d'intérêt public ou des actions coordonnées dépassant les capacités d'une commune seule, ne relevant pas, pour autant, du niveau régional, visant à assurer une cohérence territoriale, une couverture équilibrée et une mutualisation des moyens à l'échelle d'un territoire intermédiaire."
Attendu que dans cette perspective il apparait essentiel au Gouvernement wallon de recueillir également l'avis des Conseils communaux ;
Attendu que l'identification des missions supracommunales que les communes souhaitent voir conserver ou développer, doit être transmise pour le 01 mai 2026 au plus tard;
Attendu que chaque Conseil provincial délibérera individuellement, afin de formaliser sa position ;

DECIDE : à l'unanimité 172 →

Article premier : les Missions jugées indispensables aux regards des enjeux de notre population et territoire sont:

- **Administration générale** : Formations RGB pour le personnel C V
- **Sécurité et ordre public** : Planification d'urgence et gestion de crise, coordination policière et action de prévention policière, calamités publiques (gestion de dossiers liés aux calamités publiques) AL V
- **Zone de secours** : Financement et contrôle du budget de la Zone de secours Wallonie picarde AM V
- **Voies navigables - hydraulique** : Entretien et curage du ruisseau de la Rhosnes et gestion des inondations AQ V
- **Agriculture** : Calamités agricoles, Intervention ou aide à la gestion en cas de crises climatiques (sécheresse, inondations) ou sanitaire (grippe aviaire) D V